

Montréal, le 26 novembre 2003

Madame Danielle Dallaire
Coordonnatrice du secrétariat de la Commission
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

Vous m'avez transmis, le 17 novembre dernier, une lettre qui indiquait que la commission chargée de l'examen du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand désirait obtenir des renseignements complémentaires. Les questions suivantes m'ont été adressées : *Pour l'évaluation de la quantité de matières résiduelles générées, il semble que des taux différents (kg/personne/année) soient utilisés en fonction du type de milieu, par exemple urbain, semi-urbain et rural. Quels sont ces taux? Quels sont les critères et la démarche que vous utilisez pour classer chacune des municipalités? Quels taux sont utilisés par RECYC-QUÉBEC pour les municipalités des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides?*

Premièrement, mentionnons que RECYC-QUÉBEC effectue chaque année un bilan sur la gestion des matières résiduelles au Québec. Ce bilan s'appuie sur une vaste enquête menée auprès d'un millier d'intervenants de la récupération, de la mise en valeur et de l'élimination des matières résiduelles qui, en répondant à un questionnaire, fournissent des renseignements et des données sur leurs activités.

Ce bilan 2002, que je vous transmets, donne la quantité de matières résiduelles générées, c'est-à-dire la quantité récupérée additionnée à celle ayant été éliminée. Pour 2002, le taux de génération est de 1,51 tonne par année par personne incluant les résidus produits par le secteur municipal, le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) et le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD). Cette donnée multipliée par la population permet d'estimer la quantité de matières résiduelles produites sur le territoire. Donc, comme vous pouvez le constater, RECYC-QUÉBEC n'utilise pas de taux de génération de matières résiduelles par type de municipalités.

Par contre, dans l'étude «Caractérisation des matières résiduelles au Québec» réalisée par Chamard, CRIQ et Roche, en décembre 2000, les quantités de matières résiduelles générées **par le secteur résidentiel** ont été évaluées en fonction des milieux urbain, semi-urbain et rural. Pour le milieu urbain la production moyenne est de 379 kg/personne/année; pour le milieu semi-urbain, la production moyenne est de 485 kg/personne/année et pour le milieu rural, la production moyenne est de 274 kg/personne/année. La densité de population est le critère utilisé pour classer les milieux.

En espérant que ces informations répondent à vos questions. Je vous prie de recevoir, madame, mes salutations distinguées.

Denise Auger
Coordonnatrice